Ressources

Salle des nouvelles

Communiqués

2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 | 2000

12/08/2000

Les Canadiens célèbrent les progrès des droits de la personne

OTTAWA, le 8 décembre 2000 -- À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, la Commission canadienne des droits de la personne invite tous les Canadiens à célébrer les droits dont ils jouissent et les progrès réalisés jusqu'ici dans ce domaine.

« Le 10 décembre de chaque année, nous célébrons notre diversité, nous célébrons les lois et les traités qui la protègent ainsi que la contribution de tous les Canadiens aux efforts déployés pour faire de notre pays un chef de file au chapitre du respect des droits de la personne », a déclaré Michelle Falardeau-Ramsay, présidente de la Commission.

La Déclaration universelle des droits de l'homme, qui affirme que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits », a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948. Ses 30 articles établissent un vaste éventail de principes relatifs aux droits de la personne, qui s'étendent aux droits civils et politiques ainsi qu'aux droits à l'égalité et aux droits économiques.

Le principe fondamental établi par la Déclaration universelle et les conventions et traités internationaux qui ont suivi est que les gouvernements ont le devoir de protéger et de promouvoir les droits de la personne.

« Par comparaison à la plupart des autres pays, le Canada se classe très haut en ce qui a trait à la sauvegarde des droits humains de ses citoyens, de dire Mme Falardeau-Ramsay. Toutefois, nos richesses sont de plus en plus concentrées, les Canadiens qui les partagent étant de moins en moins nombreux. L'écart entre riches et pauvres se creuse constamment, et ce, aux dépens de ceux qui peuvent le moins se le permettre. Nous avons encore des problèmes à résoudre, surtout pour ce qui concerne les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles.

« Les droits à l'égalité sont importants pour tous les Canadiens. Nous avons tous le devoir de continuer à veiller à la protection et à l'essor des droits de la personne au Canada », a ajouté Mme Falardeau-Ramsay.

« Si nous voulons continuer à célébrer nos progrès, nous devons chercher à faire des principes de la Déclaration universelle une réalité pour tous les Canadiens », a conclu la présidente de la Commission.

Renseignements :

Catherine Barratt

2008-02318/

Relations extérieures et avec les médias
(613) 943-9119

Dernière mise à jour : 2004-02-27